Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la motion du groupe PSLT « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin » / réponse partielle

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal formule une réponse partielle à la motion du groupe PSLT « Mettons un terme aux nuisances ferroviaires du petit matin », adoptée par le Conseil général lors de sa séance du 13 décembre 2018.

2 Contexte

Le règlement général de commune (RGC), du 19 février 2009, précise à son article 72 que le Conseil communal a un délai de **six mois** pour répondre à une motion du Conseil général. Etant donné le délai imparti pour cette motion échéant à fin juin 2019 et compte tenu du fait que l'entier des éléments de réponse n'est pas encore en main du Conseil communal, celui-ci formule par le présent rapport une réponse partielle sous la forme d'un état des lieux des analyses en cours. A réception des informations manquantes, un compte rendu complet sera établi dans les meilleurs délais.

Pour rappel, le texte de la motion stipule que : *« Le Conseil communal est chargé de rechercher toutes les mesures à prendre (directes et indirectes, juridiques et incitatives), en vue de diminuer de manière drastique les nuisances occasionnées par les manœuvres du transport de marchandises par voie ferroviaire vers les entrepôts marinois de la société coopérative Migros ».*

3 Processus et démarches

Le processus a été engagé rapidement par la réunion de l'ensemble des protagonistes le 16 janvier 2019 afin d'effectuer un tour d'horizon de la problématique et élaborer les démarches à entreprendre et à coordonner. Le 22 janvier 2019, il s'est ensuivi une séance technique établissant un plan d'actions ainsi qu'un planning.

Les acteurs engagés dans le processus sont les suivants :

- chef du département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)
- service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SENE)
- compagnie BLS
- société CFF Cargo
- coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg (CMNF)
- commune de La Tène

Un premier tour de table a déterminé les actions à mener par chaque protagoniste. La liste des actions suivantes a été dressée (les plus importantes) :

- analyse des possibilités en lien avec un décalage des heures de manœuvre des wagons en gare (à retarder dans le créneau horaire allant de 6h30 à 7h00)
- sensibilisation du personnel de manœuvre sur le respect de la quiétude des riverains en limitant le bruit lors des mouvements des rames, en particulier lors des heures du petit matin
- test d'un système de graissage des voies dans la courbe sise sur le fonds privé de La Migros (graissage intérieur des voies pour limiter le bruit de frottement dans la courbe)
- établissement d'une notice bruit incluant une batterie de mesures du niveau de bruit et une analyse conforme aux législations fédérale et cantonale

Ces actions ont été effectuées plus ou moins dans les délais impartis. Le SENE procède actuellement à l'analyse minutieuse des résultats des mesures de bruit, notamment. A l'heure de rédaction du présent rapport, le SENE n'est pas en mesure de fournir des conclusions probantes en raison de l'absence d'éléments importants et identifiés comme non-concluants dans la notice bruit.

4 Conclusion

Selon le SENE, les résultats finaux s'agissant de l'applicabilité de certaines mesures et de la conformité aux dispositions légales seront disponibles d'ici fin juin 2019.

Le Conseil communal sera donc en mesure de fournir un rapport complet d'ici la séance du Conseil général du 19 septembre 2019, pour autant qu'il obtienne les résultats dans les délais annoncés. Le Conseil communal suit les travaux de très près et insiste régulièrement auprès des protagonistes en vue d'obtenir les informations nécessaires.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 20 mai 2019 LE CONSEIL COMMUNAL